



FORMATION FLUVIALE MODULE 1

Intra-entreprise
Inter-entreprises
Tous publics

PREVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL SUR LES BATEAUX A PASSAGERS FLUVIAUX

FORMATION PROFESSIONNELLE

Obligation réglementaire : Arrêté du 9 janvier 1990 relatif aux mesures de sécurité applicables dans les établissements flottants ou bateaux stationnaires et les bateaux en stationnement sur les eaux intérieures recevant du public

Objectifs : Permettre à toute personne employée à bord de prendre connaissance des risques liés à son poste de travail.

Public concerné : Toutes personnes employées à bord non membre d'équipage

Durée du stage : Une demi-journée pour 10 à 20 personnes

- 3 heures de théorie.
- 1 heure d'exercices pratiques.

Programme :

- Connaissance du réseau fluvial français.
- Organisation des secours fluviaux.
- Connaissances des risques liés au poste de travail.
- Respect des pratiques de travail.
- Visite de sécurité de bord

Validation ☐ Une attestation de formation à la prévention des accidents du travail à bord des bateaux à passagers est délivrée aux participants ayant suivi avec succès cet enseignement.

SALVANOS CENTRE DE FORMATION

118-130 av Jean JAURES – 75019 PARIS

Tel/ Fax :01.42.00.28.31 <http://www.salvanos.org> - Email: infos@salvanos.org

